

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 12 MAI 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation
7 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Stéphanie HINDELANG pouvoir donné à Christine MEYER, Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Séverine HUSSON pouvoir donné à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Avenant N°2 entreprise CHEVRIER du projet intergénérationnel
N° de délibération : 38_2025**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	15	1	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des travaux pour la création du projet intergénérationnel.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot02a Démolition Gros Oeuvre. Le marché avait pour montant 364 255.88€ HT soit 437 107.056€ TTC. L'avenant est composé d'un devis. Le présent avenant au marché notifié le 9 janvier 2024, relatif au lot 02a-2 Démolition - Gros œuvre, confié par la Commune de Flavigny-sur-Moselle à l'entreprise CHEVRIER CONSTRUCTION a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

Désignation	Qté	P.U.	Montant H.T.	T
1.) travaux induit par la modification de charpente				
1.1) réalisation d'arase et chainage de l'ensemble de la sablière, façade avant et façade arrière.	1,000	Ens 12 292,00	12 292,00	1
1.2) réalisation d'arase et chainage des pignons, non compris pignon mitoyen avec le voisin.	1,000	Ens 12 308,00	12 308,00	1
Total 1 - travaux induit par la modification de charpente			24 600,00	

L'article 4.2 « Montant de l'offre » de l'acte d'engagement du marché initial est modifié comme suit :

Montant HT initial du marché	364.255,88 €
Montant HT de l'avenant n°1	7.693,70 €
Montant HT de l'avenant n°2	24.600,00 €
Nouveau montant HT du marché	396.549,58 €

Les prestations supplémentaires, objet du présent avenant, relèvent des aléas de chantier et du renforcement de la structure du bâtiment.

Après toutes ces explications, le Maire propose donc que l'assemblée municipale :

- **SIGNE** l'avenant n°2 avec l'entreprise CHEVRIER
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 16 mai 2025
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2025.05.16 10:48:58 +0200
Ref:8744847-13139412-1-D
Signature numérique
Maire